

RALLYE AIN-JURA 2025

BRIEFING CONCURRENTS

Le Comité d'Organisation et la Direction de Course vous souhaitent la bienvenue et vous remercient de votre participation. Ce document, très important, a pour but de vous préciser la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident conformément à la réglementation générale des Rallyes.

En cas d'abandon, que ce soit sur une E.S. ou sur un Secteur de Liaison, vous devez impérativement prévenir le PC Course le plus rapidement possible au numéro suivant

04 74 75 08 98

Pour votre sécurité, nous vous demandons de bien vouloir prévenir un Chargé des Relations avec les Concurrents si vous avez changé de numéro de téléphone portable par rapport à celui inscrit sur le bulletin d'engagement. En effet, la Direction de Course peut avoir besoin de vous contacter pendant la durée de l'épreuve.

♦ CODE DE LA ROUTE

- **Plus que n'importe quel usager**, vous devez respecter scrupuleusement le code de la route, notamment les limitations de vitesse, les panneaux "STOP" et les passages piétons.

RAPPEL DE QUELQUES ARTICLES DU REGLEMENT STANDARD DES RALLYES :

- **Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales (art 3.2.9).**

- **Il est interdit** sur les liaisons, de « **chauffer les pneus** » par **déplacement anormal de la voiture** ou par tout autre moyen. Ce qui veut dire que faire des zigzags ou conduire par à coups est strictement interdit. Les juges de faits seront très attentifs sur ce point (art 6, 4, 7).

♦ ARRET SUR UNE ES

Si vous devez vous arrêter sur une ES ou si vous êtes victime d'une sortie de route, ayez les réflexes suivants :

- Garez le mieux possible votre voiture pour ne pas gêner les concurrents suivants.

- Positionnez votre triangle de sécurité en amont et suffisamment loin de votre voiture.

- Présentez le panneau "OK VERT" si tout va bien ou le panneau "CROIX ROUGE" si vous avez besoin d'une assistance médicale urgente.

- Il est possible que l'ES soit interrompue ou prenne du retard. Dans ce cas, vous devez attendre les consignes de la Direction de Course et ferez votre affaire des conditions dans lesquelles les départs seront donnés.

♦ CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

- Si vous arrivez sur une sortie de route d'un pilote qui vous précède, vous devez continuer votre route pour prévenir un poste de commissaire équipé d'une radio ou le point stop.

- **Règle impérative** : à partir du moment où le passage est possible, même au ralenti ou dans le bas côté, vous devez continuer votre course. **Il est interdit de bloquer la course** sous peine de sanction et vous risquez de gêner les secours éventuels.

- Si le passage est impossible, essayez de débloquer la situation. Voyez ensuite le Chargé des Relations avec les Concurrents pour expliquer la situation.

- Si la voiture gêne, si elle constitue un danger, la décision de faire intervenir la dépanneuse appartient au Directeur de Course. La seule obligation de l'organisateur est de mettre à disposition une dépanneuse pour dégager la route de course.

- **Ne pas solliciter l'intervention des services médicaux sans raison urgente et valable**, vous pourriez mobiliser des moyens de secours qui pourraient être plus utiles sur une intervention plus grave. Vous avez toujours la possibilité de consulter le médecin chef qui est au PC Course ou attendre le passage de la voiture balai pour exprimer votre souhait d'être examiné.

- Si vous avez un accident impliquant du public, vous devez impérativement prévenir le PC Course, rester sur place et attendre les services d'ordre.

♦ RESTITUTION de LICENCE

Vous devez toujours être porteur de votre licence sportive et de votre permis de conduire.

Tout concurrent - **blessé ou non** - dont l'accident lors d'une épreuve a entraîné le **déploiement des moyens médicaux** est tenu de **restituer sa licence à un officiel de l'épreuve**. Cette mesure s'applique indistinctement que l'intervention des secours **ait été demandée par les officiels ou l'équipage**.

En cas de refus, des sanctions pourront être appliquées par le pouvoir sportif.

♦ DEPANNAGES

Les dépanneuses mises à la disposition de la Direction de Course par l'organisation ont pour seule mission de dégager la route de course en cas **d'obstruction totale** et ce, pour rétablir un passage. Si une voiture est arrêtée dans le bas côté, elle ne sera pas obligatoirement prise en charge.

En aucun cas un concurrent ne peut exiger le déplacement de sa voiture, y compris entre deux passages.

Les concurrents devront faire leurs affaires des dépannages et transports divers qui peuvent être négociés avec les dépanneurs du rallye, mais à la fin de l'épreuve.

RALLYE AIN-JURA 2025

♦ ASSISTANCE

L'article 4.3.2.1 du règlement standard des rallyes concernant l'utilisation d'extincteurs, de bâches étanches et l'évacuation des déchets s'applique dans tous les parcs d'assistance.

La bonne observation de ces obligations sera vérifiée par les juges de faits.

♦ ACCIDENT SUR UN SECTEUR DE LIAISON

Remplir un constat amiable. En qualité de concurrent vous êtes assuré par l'organisateur du rallye pour les dégâts causés aux tiers. A la place de l'assuré, noter l'intitulé du rallye, et à la place du conducteur mettre vos coordonnées en n'oubliant pas votre numéro de course. Remettre ce constat amiable à la Direction de Course.

♦ RAPPELS IMPORTANTS

- Un triangle signale une gêne sur la route ➔ **RALENTIR soyez vigilant**

- Un drapeau jaune agité signale un danger ➔ **PREPAREZ-VOUS à vous ARRETER**

- Sur les secteurs de liaison, vous êtes soumis au respect du code de la route. Toute infraction relevée à votre rencontre par les services de police ou de gendarmerie sera aggravée par des sanctions sportives.

- Vous êtes responsable des pointages et des indications portés sur votre carnet de bord.

Convaincus que vous saurez respecter l'intégralité des ces consignes,

Le Directeur de Course,
Patrick BOUTEILLER